

BUDGET PREVISIONNEL ¹

TITRE PROJET :

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location ^(a)	845.24	Autofinancement	
Frais de transport ^(b)		Participation des personnes ^(d)	
Boissons et alimentation	150.00		
		Autres financements	
			300.00
Achat de fournitures ^(c)	376.33		
Assurance			
Tracts, affiches	50.00		
		Aide demandée au PIC	1421.57
Taxes (SACEM)	100.00		
Divers	100.00		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
Sous-total des dépenses engagées	1621.57.....	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> X </div>	
Financement d'un autre projet ^(e)	300.00		
Total	1921.57.....	Total1921.57

¹ **Ne pas inscrire les centimes**

² **Joindre impérativement les devis**

^(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

^(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

^(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

^(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au FPH.

^(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à : Date :/...../.....